



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Tournoi des Vendanges
Rue de Mazérac

N° 1552024 annule et remplace l'arrêté n°1322024

Le Maire de LISLE-SUR-TARN,

VU les articles du Code des Collectivités Territoriales,

Considérant que le FC Vignoble 81 organisera son 17ème tournoi des vendanges le Dimanche 15 Septembre 2024 au stade de football de Mazérac,

Que pour assurer la circulation des véhicules de secours et d'incendie et le bon fonctionnement de cette manifestation, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1 : La circulation sera se fera à sens unique rue de Mazérac dans le sens rue Villenouvelle vers le chemin des Mésanges le Dimanche 15 Septembre 2024 de 7 heures à 19 heures.

Article 2 : Toutes les dispositions et mesures de sécurité seront prises par les organisateurs durant la période précitée.

Article 3 : Un libre passage sera laissé aux véhicules de secours et d'incendie.

Article 4 : La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 13 septembre 2024

Le Maire,
Maryline LHERM



**POUR LE MAIRE,
L'Adjoint délégué :
Didier SALANDIN**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le 13 SEP. 2024.....et/ou notifié à l'intéressé(e) le 13 SEP. 2024... La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.